



CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIEN DE LABORTOIRE
DE CLASSE NORMALE
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI ET
DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SPÉCIALITÉ CHIMIE-PHYSIQUE

DU 18 OCTOBRE 2010

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 3)

RÉPONSE À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS PORTANT SUR DES
CONNAISSANCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX MISSIONS ET À
L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS ET/OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

L'usage de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

Toutes les réponses seront portées exclusivement sur la copie. Les feuilles de **brouillon** ou les pages du **sujet** trouvées dans la copie ne seront pas corrigées. Chaque réponse sera précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent sujet est constitué de **3 questions** et comporte **2 pages** numérotées

***Les trois questions doivent être traitées.
Chaque réponse devra être précédée du numéro
de la question à laquelle elle se rapporte***

Question 1 : Rôles de la DGDDI et de la DGCCRF en matière de lutte contre la contrefaçon.

Question 2 : L'assurance qualité au sein des laboratoires du SCL.

Question 3 : Le congé de formation professionnelle.

Fin du sujet